

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE **du VENDREDI 3 MARS 2011**

Etaiet présentes :

Les enseignantes : Madame Catherine NEVEU (Directrice), Madame Florence BENETEAU (Adjointe), Madame Isabelle BIAU-GUILHEMBET (Adjointe) , Madame Claire DESERT (Adjointe) , Madame Elisabeth CLUZEL (Adjointe) , Madame Françoise FEREC (Adjointe) , Madame Anne TALMANT (Adjointe) , Madame Nathalie LEVREUX (Adjointe), Madame Catherine SAPHARY (Adjointe), Madame Judicaëlle XAYASOMBATH (adjointe remplaçant Mme LEBLOND).

La représentante de la Municipalité : Mme LOUCHART

La représentante de la FCPE : Mme CHAGNAULT

Les représentantes du Groupement de Parents : Mme DALLEMAGNE, Mme DUPONT, Mme FRONTEAU, Mme LAMBRON, Mme NIETO, Mme SACHS, Mme VIDEUX

Etait excusé : Monsieur FOURNIER, représentant FCPE

Absente : Mme DROUINEAU, DDEN

Le Conseil d'école a débuté à 18h35 en suivant l'ordre du jour prévu.

1. Rentrée et effectif prévisionnel

La rentrée scolaire pour l'année 2011-2012 aura lieu le lundi 5 septembre.

Les chiffres prévisionnels concernant les effectifs sont les suivants : 74 élèves en Petite Section dont 71 déjà inscrits, 95 élèves en Moyenne Section et 94 en Grande Section. soit 263 élèves (conservation de la neuvième classe si plus de 261 élèves).

Mouvement des personnels

Toutes les enseignantes sont titulaires de leur poste et sont libres de participer ou non au mouvement départemental. Ce dernier est retardé par rapport aux années passées. Les résultats devraient être connus pour le dernier conseil d'école.

La personne assurant la demi-décharge de la directrice changera comme chaque année.

Organisation du temps scolaire : aucune circulaire annonçant un changement de rythme scolaire pour la rentrée prochaine n'est parue. Un site consultatif a recueilli diverses opinions sur l'organisation de nouveaux rythmes scolaires. L'Inspecteur de l'Education Nationale de notre Circonscription a précisé que le dispositif de l'Aide Personnalisée aux Elèves – tant qu'il existe - doit figurer dans le prochain Projet d'Ecole.

2. Fonctionnement de l'annexe de la cantine :

Suite à la nécessité de respecter les normes de sécurité d'accueil dans la cantine, une annexe a été créée. Celle-ci est installée dans la classe servant au périscolaire le matin, voisine à la classe 9.

Les couverts sont installés avant l'arrivée des enfants et les repas sont acheminés dans des contenants en polystyrène. Un réfrigérateur est à disposition pour conserver les aliments froids et les paniers repas des enfants allergiques. Un four micro-ondes permet de réchauffer les plats des élèves allergiques.

Tout le mobilier de la salle est neuf.

De 17 à 22 petits de la classe 5 déjeunent quotidiennement dans l'annexe depuis début janvier. L'espace est calme et les enfants bénéficient d'un climat privilégié.

Les nuisances sonores, pour la classe voisine, lors de la préparation des tables, sont acceptables. L'enseignante ayant toujours la possibilité de fermer la porte de sa classe pour ne pas nuire au travail ou à la concentration des élèves.

Compte-tenu des effectifs annoncés pour la rentrée 2011 et l'accueil limité du réfectoire à 108 enfants (pour un service), ce dispositif sera sans doute maintenu.

Rappel concernant les inscriptions à la cantine :

La Mairie n'a pas donné d'indication quant à la suppression de la limitation de l'accès au service de restauration pour les enfants dont l'un des parents ne travaille pas.

3. Aide Personnalisée auprès des Elèves (APE)

Suite aux évaluations de Grande Section, 24 élèves bénéficient de manière régulière de l'aide personnalisée, d'autres enfants sont pris ponctuellement.

En janvier/février, tous les élèves de Moyenne Section ont été évalués. Une douzaine d'élèves seront pris de manière régulière en soutien par petit groupe les lundis, mardis et jeudis de 11h40 à 12h10, ou de 12h45 à 13h15.

Il est rappelé que d'autres enfants peuvent aussi profiter, ponctuellement, de ce temps de travail en petit groupe pour retravailler une notion vue en classe. Il s'agit d'un temps propice aux apprentissages et une relation avec l'enseignant perçue comme privilégiée par les élèves. Etre pris en APE n'implique pas d'avoir des difficultés.

En Petite Section, des groupes d'observations seront mis en place pour permettre des évaluations en situation de langage prioritairement.

La question du retour du travail effectué lors de l'APE est soulevée : de quelle manière les parents peuvent-ils être informés de la prise en charge de leur enfant lors de ce temps et de leurs difficultés éventuelles ?

L'autorisation préalable signée par les parents pour la prise en charge de leur enfant en APE, permet une certaine souplesse. Les enseignantes peuvent ainsi prendre en charge des élèves de façon régulière ou juste pour une aide ponctuelle (pour des élèves ayant seulement besoin d'un coup de pouce). Les parents, d'enfants présentant des difficultés particulières, sont informés par le biais de rendez-vous, du livret d'évaluation.

Devoir informer préalablement chaque famille, pour chaque prise en charge, rendrait le dispositif actuel impossible.

Tout parent peut demander un entretien individuel avec l'enseignant qui reste à disposition et à l'écoute des demandes, inquiétudes ou simples renseignements concernant la scolarisation de leur enfant.

4. PROJET D'ECOLE et projets de classe

Présentation du Projet d'école

- Partant du constat que nos élèves se montrent généralement un peu trop individualistes mais pas pour autant autonomes
- Ayant constaté lors des évaluations de début de grande section, que 30 % des élèves ne parvenaient pas à reproduire une construction d'après une photographie,
- La même proportion d'élèves éprouve des difficultés dans la maîtrise de la langue. Plus précisément, l'écart dans ce domaine est important entre les « petits » et les « grands » parleurs.

L'équipe enseignante a décidé d'axer le prochain Projet d'Ecole, d'une part, sur le **Développement de l'Autonomie** par la manipulation et l'expérimentation, et d'autre part, la **Structuration de l'Espace**.

La maîtrise de la langue, et plus particulièrement la réduction de l'écart des compétences langagières est un autre objectif important qui se retrouve dans les différentes actions envisagées.

Objectifs spécifiques du Projet :

Développement de l'autonomie

- Développer sa concentration, son autonomie, s'organiser, respecter des règles.
- Manipuler, expérimenter pour découvrir les objets, la matière, les formes, les grandeurs, approcher les quantités, les nombres,
- Apprendre à expliquer sa procédure.

Structuration de l'espace

- Se situer dans l'espace et situer des objets par rapport à soi, dans la cadre d'un Projet commun à toutes les classes.
- Comprendre et utiliser à bon escient le vocabulaire du repérage et des relations dans l'espace

Ce projet a pour volonté de contribuer à la construction de la pensée, développer les capacités réflexives, solliciter l'intelligence rationnelle par la manipulation. Les ateliers autonomes de manipulation auront pour but de permettre aux élèves d'acquérir des savoirs et des savoir-faire par essais et répétitions, tout en dédramatisant l'erreur.

La mise en place d'activités de structuration de l'espace, pensées par l'équipe de façon progressive au cours de la scolarisation en maternelle, à travers des jeux de construction avec modèles progressifs et de jeux d'orientation dans différents lieux (classe, parcours d'EPS, école) devraient améliorer les compétences des élèves dans leur latéralisation et leur repérage dans l'espace.

La maîtrise de la langue est travaillée, non seulement lors d'activités de langage, mais aussi de façon plus ou moins transversale au cours des autres activités.

La proposition de Projet est validée par les membres du Conseil d'école.

- **Echanges et correspondances scolaires**

Mme BIAU-GUILHEMBET continue sa correspondance avec Mme WANTIEZ enseignante de CP et la classe 8 de Mme CLUZEL, celle avec la classe de CE1 de Mme COURVOISIER(La Barantonnerie).

La classe 9 de Mme DESERT entame un échange avec la classe maternelle de Poigny-la-Forêt.

- GS/CP liaison : Les CP de La Barantonnerie devraient venir lire des albums dans leur ancienne classe.

L'habituelle visite/goûter aura lieu à la fin de l'année dans chacune des deux écoles. La prise d'un déjeuner au self par les élèves de GS en élémentaire pose des problèmes d'organisation, notamment concernant l'encadrement, la commande des repas. Le système de self-service sera bien expliqué aux enfants durant la visite.

5. Visites médicales

- En Moyenne Section, l'infirmière puéricultrice de la PMI, Madame Chefdeville, a commencé en janvier les dépistages infirmiers. Tous les élèves de MS seront vus.
- Une visite médicale est obligatoire avant l'entrée en CP pour les enfants de G S.

Un repérage enseignant (comprenant des exercices en phonologie, un exercice de repérage dans l'espace, une fiche sur les compétences scolaires ...) sera effectué. Les modalités d'évaluation sont communes au niveau national et les documents mis à disposition par le médecin scolaire. Ce travail sera fait par les enseignantes de Petite Section en plus des enseignantes de GS.

Suite au repérage enseignant, puis au dépistage infirmier, certains élèves seront vus par le médecin scolaire d'ici le mois de juin.

6. Coopérative et renouvellement de matériel de jeux

L'idée de l'achat d'une structure pour la cour de récréation n'a pas été réétudiée pour le moment.

Les engins roulants dans les cours de récréation s'abiment très vite en raison de l'usage intensif qu'ils subissent : 3 services de récréation, utilisation par le périscolaire le midi (3h30 d'utilisation/jour). La coopérative va devoir renouveler une partie des vélos.

Par ailleurs, un ou deux parents pourraient-ils venir bricoler les cycles? Changer des roues, revisser des pièces. ..

7. Sorties

Palais du Roi de Rome à Rambouillet : 7 classes sont allées visiter l'exposition « Montparnasse des années 30 ».

Salon des Arts du Perray : 7 classes.

Visite à l'aquarium Cineaqua à Paris pour les trois classes de GS.

Sorties à venir

Raconte-tapis « La Soupe aux cailloux » à la médiathèque du Perray-En-Yvelines

Classes 1, 2 et 4 : Château de Sauvage et Emancé

Classe 3 : Giverny.

Classes 5, 6, 7 et 8 : château de Breteuil

Classe 9 : visite aux correspondants à Poigny-La-Forêt, sortie à l'Espace Rambouillet et à la Serre aux Papillons.

Limitation des sorties

Le car mis à disposition par la commune pour les sorties est désormais disponible pour une période limitée sur l'année. Il pourra être réservé du 1 septembre au 15 novembre, puis du 15 mars à la fin de l'année. Les enseignantes expliquent que par conséquent, certaines sorties ne pourront plus se faire. La visite de l'exposition au Palais du Roi de Rome, exposition gratuite et de proximité, se déroulant de décembre à janvier, ne sera plus possible. Cette décision impacte ainsi directement sur la mise en œuvre de projets pédagogiques et les enfants s'en trouvent pénalisés.

Cette mesure a été prise après la multiplication de propos incivils adressés à Mme DESCHAMPS, ainsi qu'au personnel du service scolaire, suite à un problème d'indisponibilité du bus communal.

Mme LOUCHART transmettra auprès de Mme La Maire la demande de l'équipe enseignante et des associations de parents d'aménager cette mesure, en autorisant par exemple les sorties gratuites de proximité, ne débordant pas du temps scolaire.

8. Dates à retenir

- Carnaval de l'école sur le thème **le carnaval des prénoms**, aura lieu le **jeudi 7 avril au matin**. Le défilé est prévu à 10h et un goûter sera organisé l'après-midi pour les élèves.
- La Fête de l'école aura lieu le **samedi 28 mai après-midi à partir de 14h**.

Comme chaque année, l'équipe enseignante fera appel aux bonnes volontés parmi les parents, pour l'installation, la tenue de stand et le démontage.

Le système de tombola sera modifié : des enveloppes pourront être achetées uniquement lors de la fête. Le nombre de lots sera limité comme le nombre d'enveloppes à disposition. Les enveloppes ne seront pas toutes gagnantes.

L'école s'occupe de l'achat des lots. Il est aussi prévu de faire des courriers pour l'obtention de lots à titre gratuit. Si vous pouvez avoir des réductions pour des entrées à des parcs de loisirs, parc animalier ou autre (par un CE par exemple) merci de nous le faire savoir.

- Visite de l'école pour les petits de la rentrée 2011

Une quarantaine d'enfants sont déjà inscrits pour la rentrée 2011. Les familles sont accueillies pour un entretien de quinze minutes. Les parents qui viennent sur le temps scolaire peuvent ainsi visiter l'école et voir les enfants en situation, dans leurs activités quotidiennes.

Ceux qui n'ont pas eu l'occasion de le faire sont conviés le lundi 20 juin à 9h précises pour une visite guidée.

9. Travaux dans l'école et cour de récréation

Le plafond du restaurant scolaire a été repeint durant les vacances d'hiver. Des porte-manteaux ont été installés dans l'annexe de la cantine.

La classe 3 de Madame Talmant a récupéré un tableau de peinture qui appartenait au centre de loisirs suite à leur changement de matériel.

Le budget annuel pour l'école sera voté fin mars.

10. Questions diverses

A. Pour un protocole de diffusion du compte-rendu du Conseil d'école.

Il est décidé par commun accord de procéder ainsi : rédaction du compte-rendu par la secrétaire de séance, navette entre la directrice et la secrétaire de séance, proposition de compte-rendu soumise aux différentes associations, validation du compte-rendu et envoi simultané aux deux associations et à la mairie pour diffusion. Est à charge, ensuite pour chacune, de le mettre en ligne.

Un mot dans le cahier de liaison rappellera les adresses des sites de diffusion du compte-rendu à chaque nouvelle rentrée.

Aucune demande de la version papier du compte-rendu n'a été formulée au premier trimestre.

B. Remplacement des enseignantes absentes

- La circonscription manque actuellement de remplaçants pour les périodes de courtes durées, appelés ZIL (différent des remplaçants chargés des périodes de longue durée BDM).

Le choix de la priorité des remplacements revient à l'IEN et se fait en fonction de la taille de l'école, de la durée prévue de l'absence....

Quand l'enseignante n'est pas remplacée : Les élèves sont répartis dans les autres classes.

Les associations de parents d'élèves déplorent le manque de remplaçants et s'enquière de ce qui pourrait être fait pour pallier à cet état de fait.

- Les mesures prises lors des intempéries du mois de décembre restent exceptionnelles puisque trois enseignantes et quatre ATSEM étaient absentes.

- Il est rappelé que même en cas d'absence de l'enseignant, l'enfant inscrit à la cantine se voit facturer son repas (dans la mesure où il n'a pas été annulé avant 10h30 la veille auprès de la mairie), tout comme lorsque l'enfant est malade. Cette information sera rappelée en début d'année dans le cahier de liaison.
- Les parents remercient la Mairie pour l'organisation du dernier service minimum. Ce dernier ayant pu être rapidement mis en place, par un signalement précoce des classes concernées.

Néanmoins, les enseignantes rappellent qu'elles ne sont pas tenues de prévenir la Mairie et que la mise en place du service minimum dévalorise totalement les mouvements de grève.

C. Présence d'agents municipaux lors de l'entrée

Deux agents municipaux sont préposés à la gestion de la circulation le matin aux abords des trois écoles du Perray-En-Yvelines. Le troisième agent s'étant retiré de cette fonction suite à des agressions verbales lors de son service.

RESERVATION DE LA PLACE HANDICAPEE

Suite à l'accueil au sein de l'école d'un enfant en situation de handicap, la place handicapée sera désormais exclusivement réservée tous les matins au stationnement de ses parents.

D. Vitesse aux abords du centre aéré

Mme CHAGNAULT soulève le problème de la vitesse excessive de certains aux abords du centre de loisirs et demande s'il ne serait pas possible d'y ajouter un dos d'âne.

Mme LOUCHART rappelle que cette route est limitée à 50 km/h, compte deux feux rouges et doit permettre le passage de gros véhicules, l'ajout d'un dos d'âne ne serait pas réglementaire.

E. JEUX DANGEREUX à l'école maternelle

Des parents sont inquiets face à la recrudescence des jeux dangereux dans les cours de récréation.

Ce phénomène n'a pas été décelé par l'équipe enseignante, quelques débuts de jeu de bagarre (vite interrompus) existent, comme dans tout lieu regroupant autant d'enfants, sans plus de violence.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 7 juin à 18h30.

La secrétaire de séance

La Directrice